

ADMISSION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : DÉLAIS D'OBTENTION DES DOCUMENTS D'IMMIGRATION

Les étudiants étrangers qui reçoivent une offre d'admission de l'Université de Montréal doivent, avant de se présenter sur le territoire canadien, obtenir des autorisations de séjour. Il s'agit généralement d'un **Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)** et d'un **permis d'études**. L'obtention de ces documents nécessite un délai pouvant atteindre plusieurs mois.

CAQ

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) s'est engagé à traiter les demandes de CAQ à l'intérieur d'un délai de 20 jours ouvrables, en excluant les délais postaux. Autrement dit, il faut compter un minimum de **4 semaines** pour obtenir ce document.

Permis d'études

Les nouvelles demandes de permis d'études sont traitées dans les bureaux canadiens des visas à l'étranger. Les délais de traitement, qui vont de **1 à 16 semaines**, varient en fonction du pays de résidence du demandeur et du nombre de demandes à traiter dans les bureaux canadiens. Bien qu'il soit possible de vérifier en ligne les délais approximatifs de traitement sur le site Internet d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) [<http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp>], il est fortement recommandé de prévoir un plus long délai en raison des imprévus.

Autres documents requis

Certains étudiants doivent également passer un examen médical et fournir un certificat de police. Les processus à suivre pour se conformer à ces exigences peuvent aussi différer l'émission du permis d'études.

NOTE AUX ÉTUDIANTS

- Si vous recevez une offre d'admission tardive, vous risquez de ne pas obtenir vos documents d'immigration dans le délai requis.
- Vous devez régulariser votre dossier d'immigration au Bureau des étudiants internationaux (BEI) de l'Université de Montréal durant le premier mois du trimestre de début de vos études.
- **Il vous est fortement recommandé de tenir compte des délais d'obtention des documents d'immigration avant votre arrivée au Canada.**

Bureau des étudiants internationaux (BEI)

Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)